L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co. No 73, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 JUIN 1862.

[illegible] N. DUROUR [illegible] ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES

Nouvelle-Orléans.
LUNDI MATIN, 2 JUIN.

Hauteur de l'océan de ce jour.

[illegible] 12 heures et demie, sur la Levée, [illegible] Steamer [illegible] la Louisiane et [illegible] 10 heures du matin, encoignure des [illegible] café et pois.—Et sur la Levée [illegible] sucre blanc raffiné, et [illegible]

[illegible] Leaumont, Blache & Co.—Chapeaux.

Une leçon de finance.

C'est en temps de guerre que ces sortes de leçons deviennent opportunes, car la guerre dévore promptement toutes les ressources accumulées de la paix. Il est clair que, lorsque les [illegible] productifs diminuent, les besoins pécuniaires augmentent dans une proportion égale. Il faut vêtir, il faut nourrir, il faut payer ceux que la guerre emploie; l'effusion du sang, même au champ d'honneur, est rarement gratuite. De là [illegible] échange artificiels et [illegible] forcément. La [illegible] la monnaie de papier [illegible] de la guerre, si elle se [illegible] un législateur la malédiction [illegible] pas d'exemple qu'un gouvernement [illegible] dans une crise militaire, aux [illegible] qui résultent toujours [illegible] du crédit. La Banque d'Angleterre [illegible] ses paiements en espèces pendant [illegible] contre la République française [illegible] l'Empire français, on fut la [illegible] la République française fut obligée, de [illegible] recourir à la monnaie de papier, [illegible] l'Angleterre comme pour la France [illegible] des charges si fortes que leurs [illegible] financiers en sont effrayés. Le [illegible] le Sud de ce pays [illegible] bon train de [illegible] combinaison, et voilà que la [illegible] dans la même voie. [illegible] journaux d'Europe nous apprennent que le gouvernement russe vient de faire [illegible] anglais et français, et que [illegible] lui est appel à été entendu. Les détails suivants, relatifs à la situation financière de cet empire devraient être une [illegible] leçon.

[illegible] la seule circulation monétaire [illegible] en un papier d'État, [illegible] la guerre de Crimée, s'élevait à [illegible] de piastres, ce à une [illegible] à celle de la circulation [illegible] normal. Les [illegible] cette guerre, lorsque [illegible] du monde étaient [illegible] l'empereur [illegible] la masse de la circulation [illegible] forcé pour soutenir [illegible] s'éleva bientôt à 550 [illegible] elle eut ses effets [illegible] à l'argent par la [illegible] aujourd'hui à un [illegible] pour des espèces. La [illegible] de tous les articles de première [illegible] des pauvres habitants de ce [illegible] ils la véritable [illegible] public et des troubles [illegible] de l'Empire. Le gouvernement russe [illegible] dans la nécessité de réduire [illegible] de sa circulation de manière à faire [illegible] prix dans leur état normal."

Nous entendons actuellement la même épreuve dans les deux sections Nord et Sud des anciens États-Unis. Les émissions déjà faites [illegible] le chiffre de papier [illegible] les trois premières années de la guerre de l'indépendance; et le [illegible] exposé par un journal de New-York [illegible] le dernier à [illegible] des billets du Trésor. Le [illegible] les réflexions suivantes [illegible] dans tout le pays:

[illegible] notre histoire, par [illegible] la circulation [illegible] L'argent afflue, [illegible] forme d'un papier [illegible] des banques de la [illegible] les États du centre et de [illegible] saisir l'occasion [illegible] leur circulation. [illegible] du pays, à l'exception des [illegible] ville qui n'ont jamais [illegible] circulation, fait [illegible]

[illegible] du jour n'est pas la raison [illegible] du gouvernement, mais en raison [illegible] chaque piastre [illegible] deux piastres [illegible]

Réduction de prix.—MM. Dessommes frères, voulant écouler leur assortiment de marchandises sèches, viennent d'opérer une forte réduction dans leurs prix. Ils vendront au comptant. [illegible]

Dissolution de société.—Nos lecteurs verront par une annonce insérée dans nos colonnes que la société Giquel et Jamison a été dissoute le 1er mai. M. Giquel, successeur de l'ancienne société, [illegible] à des prix très réduits [illegible]

Liquidation.—La maison J. Levois & Co, coin Canal et Bourbon, a commencé sa liquidation. [illegible] son assortiment. [illegible] Voir aux annonces.

[illegible] Paul Salla, [illegible] Rouge, [illegible] Tchoupitoulas, à Lafayette.

Graisse.—M. F. Poujol, No 11 rue Toulouse, a de la graisse de [illegible]

Europe.

Nous puisons dans les numéros du Courrier des États-Unis du 29 au 14 mai, les extraits suivants:

Paris, 1er mai.

Le [illegible] ayant pour objet une intervention diplomatique des [illegible] en Amérique, [illegible] du Sud par les puissances États de l'Europe, se sont poursuivis dans le courant d'avril entre Paris et Londres. Des instructions [illegible] M. Mercier. [illegible]

Saint-Pétersbourg, 1er mai.

Le Journal de Saint-Pétersbourg doute de la probabilité d'une intervention des puissances européennes dans les affaires d'Amérique.

Liverpool, 1er mai.

Les rumeurs d'une intervention franco-anglaise dans les affaires américaines continuent [illegible]

[illegible]

Il paraît que les nombreux caprices de certains membres de l'ambassade feront envisager ce départ sans regret. Les personnes chargées d'administrer la colonie japonaise commençaient à ne plus savoir auquel entendre. Quand l'un des officiers de l'ambassade, soit pour une cause, soit pour une autre, n'avait pas visité certaines curiosités dont d'autres officiers parlaient, il ne laissait plus de répit jusqu'à ce qu'on l'amenât devant la merveille. Or, la plupart du temps, c'était chose impossible.

On annonce, dans le monde officiel, le mariage de la jeune princesse Anna Murat avec le prince héréditaire des Pays Bas. Le voyage à Paris de la reine de Hollande et du roi Guillaume n'aurait d'autre but que la conclusion de ce mariage, qui rendrait plus intimes encore les relations entre les cours de Paris et de La Haye.

Il paraît décidé que la princesse Clotilde accompagnera le prince Napoléon en Angleterre. Malgré son état de grossesse, la princesse est si bien portante que les médecins n'ont fait, dit-on, aucune opposition à ce projet. On ajoute, au surplus, que la princesse présume assez de ses forces pour pouvoir nourrir son enfant.

Milan, 28 avril.

Une grande conspiration a été découverte parmi les soldats qui ont fait partie de l'ancienne armée napolitaine. Le clergé leur aurait fourni des armes et de l'argent. La population est agitée.

Naples, 28 avril, 6 h. du soir.

Le roi, qui était parti de Gaëte à onze heures, escorté par trois vaisseaux italiens et quatre vaisseaux français, est arrivé à Naples à quatre heures et demie.

Plusieurs bateaux à vapeur et une grande quantité de barques sont allés à la rencontre de l'escadrille, qui a été saluée par les canons de trois vaisseaux anglais, de la flotte et des forts.

Le roi a été reçu par le syndic (maire) de Naples.

Sa Majesté a parcouru les rues principales en voiture découverte, ayant à ses côtés le général de La Marmora, M. Ratazzi et le syndic, avec une escorte de gardes nationaux à cheval. La garde nationale formait la haie. La foule était immense, elle a prodigué les applaudissements et les fleurs. La joie publique est indescriptible.

Arrivé au palais, le roi a dû se montrer au balcon à plusieurs reprises.

Les corporations d'ouvriers, les étudiants et la garde nationale ont défilé devant Sa Majesté au moment de la réception des autorités civiles et militaires et des membres du Parlement.

On attend une amnistie pour les délits de presse et les contraventions de la garde nationale.

La foule se presse dans les rues en attendant les illuminations.

Berlin, 28 avril.

Les élections primaires qui viennent d'avoir lieu à Berlin sont tout à fait favorables au parti progressiste.

Il en est de même dans les provinces, d'après les dépêches télégraphiques reçues jusqu'à ce moment.

Napoléon III et le général Prim.—La Epoca de Madrid, du 25 avril, publie la lettre suivante, dont le général Lorencez était porteur pour le général Prim:

"Paris, le 24 janvier 1862.

"Mon cher général,

"Votre rêve de Vichy s'est réalisé: voici les troupes espagnoles et françaises combattant côte à côte pour la même cause.

"J'ai appris avec plaisir votre nomination au commandement de l'armée expéditionnaire; je vous recommande le général Lorencez, que je nomme chef de mon petit corps d'expédition. Si l'on a à se battre, vous le trouverez digne de figurer à vos côtés. J'espère que les vues de votre gouvernement étant d'accord avec les miennes, il n'y aura pas de divergences d'opinions entre les commandants en chef.

"Le général Lorencez doit commander toutes mes troupes. L'amiral Jurien de la Gravière reste chargé de la direction politique.

"Je désire vivement que les vœux ardents pour que la campagne que vous commencez produise l'union la plus intime entre l'Espagne et la France, et je ne doute pas que votre présence à la tête des troupes espagnoles ne contribue à cet heureux résultat.

"Je vous renouvelle avec plaisir l'assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

"Signé: Napoléon."

La détresse en Angleterre.—Les journaux anglais continuent de signaler la détresse de certaines villes manufacturières de la Grande-Bretagne. Le maire de Manchester a réuni les principaux habitants de cette cité, dans le but de s'entendre avec eux sur les meilleurs moyens à prendre pour recueillir des fonds destinés à soulager dans leur misère les ouvriers de la ville. Il a été décidé dans ce meeting qu'on se bornerait, aussi longtemps qu'on le pourrait, à appliquer les moyens de secours dont la ville dispose ordinairement, de peur de créer pour ainsi dire une nouvelle classe d'indigents, en spéculant la bienfaisance.

A Preston, le chiffre des secours distribués dans le courant de la semaine dernière a été de 379 livres et quelques shillings, employés en faveur de 5,650 personnes. Durant la semaine correspondante en 1861, l'on n'avait secouru que 1,185 personnes, moyennant 142 livres 4 shillings 6 pence. Le travail du coton est toujours dans un regrettable état de prostration, et le nombre de manufactures qui ferment leurs ateliers devient plus grand chaque jour.

A un meeting récemment tenu à Blackburn, cette ville tant éprouvée par la crise cotonnière depuis quelques mois, il a été constaté que 7,427 personnes, appartenant au district, avaient reçu des secours durant la semaine dernière, secours ayant coûté 417 livres sterling et 9 shillings. On avait secouru 145 personnes de plus qu'il n'avait été prévu et les dépenses avaient excédé le budget de 52 livres sterling 15 shillings. La misère de cette année a été grande, comparée à celle des années précédentes: en effet, si l'on se rapporte aux chiffres de l'année dernière, on trouve que, pendant la semaine correspondante, il n'a été secouru que 1,527 personnes, moyennant 76 livres sterling 9 shillings 1 penny.

La prise de la Nelle-Orléans.

Rapports officiels.

Nous trouvons dans les journaux de New-York le texte des rapports officiels adressés par les commodores Porter et Farragut à leur gouvernement au sujet de la prise de la Nouvelle-Orléans. Nous publions toutes ces pièces qui devront plus tard servir à l'histoire de la défense et de la reddition des forts Jackson et St-Philippe.

RAPPORT officiel.

Steamer des E. U. Harriet Lane.
Mississipi, vendredi, 25 avril 1862.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le commodore Farragut, avec sa flotte, a passé les forts Jackson et St-Philippe dans la matinée du 24. Il doit être à cette heure dans la Nouvelle-Orléans, car il ne peut rencontrer d'obstacles tels que ceux qu'il a déjà franchis, et le chemin lui est relativement ouvert.

Nous avons commencé le bombardement du fort Jackson le 18, et nous l'avons continué sans interruption, jusqu'à ce que l'escadre eût fait ses préparatifs pour s'ébranler.

Elle était rangée sur trois lignes pour passer les forts. La division Bailey, comprenant les navires Cayuga, Pensacola, Mississippi, Oneida, Verona, Katahdin, Kineo et Wachusett, commença l'attaque du fort St-Philippe. La seconde ligne ne se composait que des navires Hartford, Brooklyn et Richmond. Le commandant Bell menait la troisième division, où se trouvaient les bâtiments Sciota, Iroquois, Pinola, Winona, Itasca et Kennebec.

Les steamers de la flotte de mortiers prenaient en enfilade la batterie à fleur d'eau qui commandait les approches des forts. C'étaient l'Harriet Lane, le Westfield, l'Owasco, le Clifton, le Miami et le Jackson Portsmouth. Les bâtiments dépensèrent quelque temps à se mettre en ligne de bataille; ils ne furent bien rangés qu'à 3 1/2 h. du matin; ce mouvement inusité apprit à la garnison qu'il se préparait quelque chose. Une heure et dix minutes ne s'étaient pas écoulées que les navires filaient sous les forts et passaient devant les forts, en dépit d'un feu terrible, qui leur fut retourné avec usure. La flotte de mortiers fit pleuvoir une grêle de bombes sur le fort Jackson, de manière à éloigner les servants de leurs pièces, tandis que les steamers qui la remorquaient lançaient une averse de boulets sur la batterie à fleur d'eau qui commandait les approches à une courte distance, de façon que cette batterie demeura relativement silencieuse. Quand on put voir, au milieu du feu et de la fumée, que le dernier de nos bâtiments avait passé la batterie, je donnai aux mortiers le signal de cesser le feu et à la flottille de steamers celui de se retirer d'une lutte qui fût bientôt devenue inégale.

La pointe du jour était venue, et la flotte avait passé; les forts commençaient à ne plus s'inquiéter que de notre petite escadre de steamers, du Portsmouth, qui avait été remorqué, et de trois canonnières qui n'avaient pu avancer. Ces dernières s'étaient embarrassées dans des obstacles et des chaînes placés au milieu de la rivière pour en obstruer le passage, et qui n'avaient été enlevés qu'en partie. Une de ces canonnières, le Winona, était allée jusqu'au fort St-Philippe, mais, étant devenue le point de mire de tous les canons ennemis, elle s'était retirée à peu. L'Itasca avait été criblée et avait reçu un boulet dans sa chaudière. Le Kennebec s'en était tiré sans avaries. Je suis porté à croire que notre escadre n'a subi que fort peu de dommages, vu l'inégalité de la lutte; 149 canons qu'elle portait tenaient tête à 100 pièces braquées sur le rivage, dans une position qui commandait véritablement le passage. Vingt minutes après que les bâtiments eurent passé les forts, ceux-ci ne firent plus qu'un feu mal nourri sur les navires qui restaient en-deçà, si bien que le Portsmouth put revenir, en se laissant aller au courant, sans être atteint, bien qu'un dernier projectile soit venu tomber fort près de lui. Je crois que le feu de la flotte a été [illegible]

Quand les canonnières eurent remonté la rivière, nous entendîmes une explosion qui n'aurait pas laissé de nous inquiéter, [illegible] provenait d'une canonnière rebelle. Nous [illegible] que notre escadre n'avait pas détruit [illegible] ennemis qui se trouvaient au fort, sur les quatre [illegible] fort en peine.

Avant que la flotte fût hors de vue, on [illegible]

[illegible]

l'avait évidemment mis dans cet état, lors de son passage. J'ai essayé de le sauver comme une curiosité, en enroulant un câble autour de lui et l'échouant pour plus de sûreté au rivage; mais l'opération était à peine en train qu'il fit explosion; son unique canon fut lancé en l'air. Le Manassas jeta des flammes par l'avant, et, semblable à un monstrueux animal, fit un plongeon et disparut sous l'eau. Tout auprès arriva un steamer en feu, qui semblait un vaisseau de guerre des rebelles, et après lui deux autres, tous brûlant et flottant au gré du courant. Tous les bords de la rivière paraissaient en feu, et nous supposâmes que notre escadre incendiait et détruisait tous les bâtiments le long de son passage. Il semblait toutefois que le McRae, un ou deux bateaux de rivière, et la célèbre batterie flottante, qui étaient arrivés la nuit d'avant, n'étaient pas endommagés, et arboraient encore la bannière confédérée.

Cette batterie flottante devient une très sérieuse affaire. L'ennemi est à l'œuvre au fort Jackson, l'armant de grosses pièces rayées qui ne peuvent plus servir dans la forteresse. Elle porte seize canons et est presque aussi formidable que le Merrimac, parfaitement à l'épreuve des boulets et mue par quatre puissantes machines. A tous hasards, je prendrai les mesures nécessaires pour l'empêcher de détruire quoi que ce soit. Nous pouvons encore la tenir en échec avec les steamers, quoiqu'ils soient bien fragiles pour un pareil service. Voilà l'un des mauvais résultats de laisser un ennemi derrière soi. Je suppose que les bâtiments ont fait feu sur elle en passant devant, mais que son armure aura résisté aux projectiles. Elle était sous vapeur ce matin et marchait fort vite. J'ai essayé d'envoyer quelques bombes à mortier sur sa carapace, mais sans effet, car elle continua de naviguer.

Les forts sont maintenant coupés de toutes communications avec la Nouvelle-Orléans, car je présume que le commodore Farragut a coupé les fils télégraphiques. J'ai envoyé le Miami par un détour avec le général Butler derrière le fort St-Philippe, pour essayer de jeter quelques troupes à la Quarantaine, à cinq milles des forts, et pour ouvrir en même temps les communications par cette voie avec le commodore Farragut, et lui faire savoir par cette route de nouvelles munitions. J'envoie aussi une partie de la flotte de mortiers sur les derrières du fort Jackson, afin de prévenir la retraite de la garnison par cette route et de lui couper les vivres.

Un déserteur qui peut être cru, nous informe qu'elle a bien assez de vivres pour deux mois, bien assez de munitions aussi. Nos bombes ont mis le feu à la citadelle le premier jour de l'ouverture du feu. Elle a brûlé terriblement pendant sept heures, mais j'avais pensé que c'était l'incendie d'un radeau derrière le fort, vu qu'on nous envoyait continuellement des brûlots, mais sans effet.

De ce côté ci des forts nous n'avons fait que fort peu de pertes. Sur l'Harriet Lane il n'y a eu qu'un tué, et, je le crains, un mortellement blessé. Le Wynona a perdu trois tués et trois blessés; l'Itasca, atteint de quatorze projectiles, n'a eu que fort peu d'hommes touchés. Ces forts peuvent tenir encore quelque temps, et je suggérerai l'idée d'envoyer ici sans délai le Monitor et le Mystic pour résoudre la question, s'il en peut être passé.

Pendant six jours, la flotte de mortiers a été exposée à un feu vigoureux; elle a lancé des bombes sans interruption durant ce laps de temps. Un des bateaux à mortier, le Maria J. Carlton, a été coulé par un boulet qui a passé au dessous de la soute à poudre à l'arrière. La flottille n'a eu qu'un tué et six blessés.

La conduite des officiers et des hommes a été digne des plus grands éloges. Pendant six jours, ils n'ont pas bronché un moment, et il n'est pas arrivé un accident aux bâtiments par le tir. Au moment où les bombes et les boulets tombaient dru autour d'eux, ils n'ont pas manifesté le moindre désir de changer les navires de place pour se mettre hors d'atteinte. Les incidents du bombardement seront mentionnés dans mon rapport détaillé. Je n'écris cette lettre à la hâte que pour apprendre au département l'état des choses, et je la lui enverrai par voie de la Havane.

Le spectacle de l'attaque de cette nuit avait une horreur grandiose. Le fleuve était couvert de radeaux remplis de fagots de pins, et les navires paraissaient combattre littéralement au milieu des flammes et de la fumée. D'où [illegible] le feu de l'ennemi se voyait distinctement mais semblait relativement inoffensif.

J'espère que les bâtiments qui ont remonté le Mississipi étaient dans une situation aussi avantageuse que nous. Bien qu'au milieu d'un feu terrible, il était agréable de voir que pas un navire n'hésitait, mais continuait sa route sans balancer. J'espère encore, et je ne vois pas de raison pour en douter, que nous sommes maîtres maintenant de la Nouvelle-Orléans.

Signé: David D. Porter, commodore.

Canonnière Hartford,
à l'ancre devant la Nlle-Orléans 1862.

A. M. Welles.

Monsieur,—Je suis heureux de vous annoncer que notre drapeau flotte sur les forts Jackson et St-Philippe, ainsi qu'à la Nouvelle-Orléans, sur la douane. Je prends toutes les mesures possibles pour assurer l'occupation de tous les forts le long de la côte par le général Butler. La baie de Berwick et le fort Pike ont été abandonnés; en somme, il y a une panique générale. Je m'efforcerai de la faire continuer et d'en profiter. Je transporte des troupes aussi vite que possible. Nous avons détruit tous les forts au-dessus de la ville; il y en avait quatre. Nous avons appris que c'étaient les seuls obstacles entre la Nouvelle-Orléans et Memphis.

Signé: D. G. Farragut, commodore.

Le commodore Porter au commodore Farragut.
Steamer Harriet Lane,
29 avril 1862.

Monsieur,—Le lendemain matin du jour où les canonnières ont passé les forts, j'ai envoyé au colonel Higgins demander leur reddition, ce qui a été refusé. Le 27, j'ai renvoyé au même colonel la communication ci-incluse, redemandant la reddition. J'envoie ci-joint la réponse. Le 28, j'ai reçu de cet officier une communication portant qu'il rendrait les forts. Je remontai le fleuve, et en pris possession, arborant le drapeau américain sur ces forteresses, conformément aux articles de la capitulation. Ces gens du Sud ont défendu les forts avec une bravoure digne d'une meilleure cause. Je les ai traités avec toute la considération que permettaient les circonstances.

Les trois steamers confédérés restant aux forts étaient sous les ordres du capitaine Y. K. Mitchell. Le commandant du fort Jackson n'avait pas de rapports avec eux et ne voulait en aucune façon être considéré comme responsable de leurs actes. Tandis que j'envoyais un parlementaire, ces steamers ont été employés à remorquer la batterie flottante armée de 16 canons, une machine très formidable, à un point au-dessus des forts, et, pendant que je rédigeais les articles de la capitulation dans la cabine de l'Harriet Lane, on m'annonça qu'ils mettaient le feu à la batterie et la faisaient dériver sur nous. "Y a-t-il de la poudre à bord, ou les canons sont-ils chargés?" demandai-je au général. Il a répondu qu'il ne pouvait entreprendre de dire ce que feraient les officiers de la marine, pour lesquels il semblait avoir un grand mépris. "Nous pouvons demeurer ici le feu et même rester si cette machine en peut venir à bout," lui dis-je. En même temps, je rompis la conférence, après avoir averti les officiers de garer leurs bâtiments. Tandis que la batterie flottante dérivait sur nous, les canons échauffés firent explosion, lançant leurs boulets pardelà le fleuve. Quelques minutes après, la batterie flottante elle-même a fait explosion avec un terrible fracas, répandant ses fragments partout sur le fleuve et blessant des sécessionnistes jusque dans le fort St-Philippe. Elle disparut immédiatement sous l'eau. Si elle avait sauté plus près des bâtiments, elle les aurait tous détruits.

Lorsque j'en ai eu fini avec la prise de possession des forts, j'ai fait avancer l'Harriet Lane pour avoir raison des steamers, sur l'un desquels flottait encore le pavillon confédéré. J'ai lancé un boulet, et ils se sont rendus. Il y avait à bord des officiers de marine. J'ai fait en sorte qu'ils se rendissent sans condition. A cause de leur infâme conduite en essayant de nous faire sauter tandis que nous étions sous pavillon parlementaire, je les ai fait [illegible] comme prisonniers de [illegible] Je pense qu'ils seront envoyés au Nord [illegible] jusqu'à ce que la guerre [illegible] jusqu'à ce qu'ils soient jugés pour [illegible] J'ai beaucoup de [illegible] enverrai tous les documents [illegible] arranger.

[illegible] détour au [illegible] Le fort Jackson est une ruine [illegible] 1800 bombes, m'a-t-on dit, sont tombées [illegible] éclaté au centre du fort. La maçonnerie [illegible] Les officiers de marine ont [illegible] canonnière tandis que la capitulation [illegible] mais j'ai une des autres, [illegible] en train; [illegible] et j'espère bien [illegible] De premier fort que nous [illegible] ne nous coûtera pas autant de temps [illegible] celui-ci.

J'aurais pu demander [illegible] à discrétion; mais avec une pareille [illegible] sur ces derrières, il était à souhaiter [illegible] ces forts en notre pouvoir le plus tôt [illegible] Les officiers ont tout emporté en bon [illegible] excepté les murs bâtiment qui ont été terriblement fracassés et le par les mortiers.

Signé: D. D. Porter, commandant de la flottille.

A. M. Welles.

Steamer Harriet Lane, 30 avril.

Monsieur,—Je vous envoie ci joints la capitulation des forts Jackson et St-Philippe, qui se sont rendus à la flottille de mortiers le 28 avril 1862. J'envoie aussi une caisse contenant tous les drapeaux pris aux deux forts avec le premier drapeau hissé sur le fort St-Philippe quand l'État de la Louisiane s'est séparé. Le fort Jackson est une terrible ruine. Tout ce qui ressemblait à un bâtiment a été brûlé par les bombes. Plus de 1,800 sont tombées dans les ouvrages mêmes, pour ne rien dire de celles qui ont éclaté dessus et autour.

Je n'ai connaissance que fort peu d'attention au fort St-Philippe, sachant que quand Jackson serait tombé, St-Philippe suivrait. La flottille de mortiers est encore toute fraîche. En vérité, l'ordre formel de la rébellion est brisé. Le 26 de ce mois, j'ai envoyé six des schooners à mortiers sur les derrières du fort Jackson, pour bloquer les bayous et empêcher les vivres d'arriver. Trois d'entre eux [illegible] fort Lexington. Quand ils eurent jeté l'ancre, le fort arbora le drapeau blanc et se rendit. Le Kittatinny, qui a servi par là depuis quelque temps pour le blocus, a envoyé un canot avant les schooners à mortiers, et les a privés du plaisir de hisser notre bannière sur le fort qui s'était rendu à la flottille de mortiers. Enfin le fort est à nous, et nous sommes contents. Je suis heureux de dire que les officiers et les équipages [illegible]

Pai l'honneur, etc.,
Signé: D. D. Porter.

Le rapport du capitaine Bailey, de la canonnière Cayuga, [illegible]

Capitulation des forts Jackson et St-Philippe.

Voici les termes de cette capitulation:

Entre David D. Porter, capitaine de la marine des États-Unis, commandant la flotte de mortiers des États-Unis,

D'une part,

Et le brigadier-général Duncan, commandant des défenses des côtes, et le lieutenant Edward Higgins, commandant des forts Jackson et St-Philippe,

D'autre part;

Il a été convenu;

1o—Que le brigadier-général Duncan et le lieutenant-colonel Higgins rendront à la flotte de mortiers les forts Jackson et St-Philippe, les armes, les munitions de guerre et tout ce qui s'y trouve, ainsi que toutes les propriétés publiques qui peuvent être à leur charge.

2o—Que le brigadier-général Duncan et le lieutenant-colonel Higgins, ainsi que les officiers sous leurs ordres, seront autorisés à garder leurs épées, et que toutes les propriétés particulières seront respectées. De plus, qu'ils donneront leur parole d'honneur de ne plus servir en armes contre les États-Unis jusqu'à ce qu'ils soient régulièrement échangés.

3o—Que le capitaine David D. Porter, commandant de la flottille de mortiers, autorise les sous-officiers, les soldats et les musiciens, au nom du gouvernement des États-Unis, à se retirer sur parole, leurs commandants et autres officiers devenant responsables pour eux; qu'ils quitteront leurs armes et leurs uniformes actuels, étant admis que les dépenses de leur transport seront aux frais du gouvernement des États-Unis.

4o—Que, sur la signature de ces articles par les parties contractantes, les forces navales des États-Unis, comprenant la flotte de mortiers, prendront immédiatement possession des forts; que le drapeau confédéré sera abattu, et celui des États-Unis hissé sur les mâts de pavillon des forts Jackson et St. Philippe.

En foi de quoi nous, soussignés, avons apposé nos signatures et nos sceaux:

Pour le Nord—D. D. Porter.
W. B. Renshaw,
J. M. Wainwright.
Pour le Sud—J. K. Duncan,
Edward Higgins.
Témoins—Edwin Nichols,
J. H. Russell.

CHRONIQUE LOCALE.

La nouvelle police.—Nous avons déjà publié la liste de la nouvelle police du Premier et du Second District; voici celle de la police du Quatrième District:

Police de nuit—F A Lartigue, sergent; L A Gonzales, caporal; Justin Aquillard, caporal; H Perrault, clerc; J Beckley, guichetier; P Gervais, B Goodman, W. Abrens, F Courst, A Dros, H Tolsren, Jules Gautier, M Dieble, Gune Mitchell, L F Scanlan, T Dierman, A Bass, H Voery, A Dominique, John Lakeman, T Motley, S Rowne, O Grinsell, L Cassidy, J M Medell, H Wilson, G Mase, H Babylon, M A'cala, T Levy, T Welsh, A Obio, T Eagan, W G Hanlon, D Lenihan, H Pradeaux, L Burgee, T Hanley, W Sits, M Rufine, H Schneider.

Officiers de jour—L Pelletier, sergent; Trapani, caporal; Raff, greffier; J Crocker, guichetier, Jas Maloney, H Evans, G Garquand, J H Farley, A Rodriguez, C Sanders, Mathew Toony, L McDowell, W Gailty, T Gonzales, P Paletto, M Conway, Joseph Capo, John Albe, M Evans, J A Tis, Peter Heisen, Keaton Frank, E Quirk, A Wagner, E Quirk, T F Kavanagh, G Soloun.

Cour prévôtale.—Davis Thompson a été condamné à cinquante piastres d'amende pour avoir déchargé un pistolet et menacé de tuer quelqu'un.

Michell Thompson, accusé d'assaut et batterie, a été acquitté.

Lawrence Biskely a été condamné à cinq piastres d'amende pour avoir insulté un officier.

Mitchell Gallagher, pour faux et obtention de marchandises à l'aide de faux prétextes—six mois de prison.

John Nord, assaut et batterie—en prison jusqu'à ce qu'il ait acquitté une amende de cent piastres.

M Wilkinson, accusé de s'être servi d'un langage séditieux, a été renvoyé de la plainte.

Oscar Lopez, ivresse—cinq piastres d'amende ou un mois de workhouse.

Mary Connor, John Scheller et George Bethale, bataille—vingt piastres d'amende chacun.

Un nommé Hanober, bataille—six mois de workhouse.

Joseph Sembers, vente de pain n'ayant pas le poids voulu—vingt-cinq piastres d'amende.

Première Cour.—L'affaire "l'État vs. C. W Stauffer," accusé d'assaut avec intention de tuer et de bris de paix, a été remise à une autre date à cause de l'absence des témoins.

Charles McCarty a comparu devant le tribunal pour répondre à cinq accusations de port d'armes, d'assaut avec intention de tuer et de vol. Comme il était déjà au workhouse et que l'autorité militaire avait demandé qu'il fût relâché, le juge a ordonné la décharge de ses cautions, Patrick O et Michael Sullivan. Le gardien du workhouse a été requis de bien ne relâcher sortir le prisonnier avant que celui-ci n'ait répondu aux différentes accusations formulées contre lui.

La ville—Hier matin, entre sept et huit heures, nous avons eu un fort orage qui a duré une demi heure. A la chaleur accablante qui régnait depuis plusieurs jours a succédé une température fraîche et pure.

Le fleuve a baissé de dix pouces au moins et la crevasse dont on redoutait avec raison les conséquences est à peu près bouchée; il faut s'en rapporter aux dernières nouvelles reçues de Carrollton. Nous n'avons pas été plus tôt à l'abri du danger parce que les travaux de jour n'étaient pas continués la nuit.

La foudre est tombée sur la cheminée d'une maison de la rue du Cirque.

L'ordonnance No 5,408 était placardée, samedi matin, au bureau de police du Premier District; elle a trait au débit de la viande fraîche. Les bouchers, les vendeurs de viande de toute espèce, sur tous les marchés de la ville, devront avoir sur leurs tables, à l'effet de peser la viande, une balance inspectée et étampée d'après la loi. Le boucher ou le vendeur qui sera convaincu de vendre de la viande autrement qu'au poids et qui n'aura pas sur sa table la balance exigée, sera condamné à une amende de dix piastres pour chaque contravention. Nous avons tout lieu de croire que l'Ordonnance sera rigoureusement mise à exécution.

Arrestations.—James Cogan a été arrêté dans le Premier District sous prévention d'être un de ceux qui, après avoir refusé de payer Patrick Lynch, cabman, l'ont assommé et ont fui par le (?) dans le rue avec son cheval et son véhicule.

H. Grotsberger a fait arrêter Peter Battleberger qu'il accuse d'avoir aidé une bande d'individus qui ont pendu un homme le 16 avril. Le dénonciateur ignore le nom de la victime.

Charles Snapper a été arrêté à la demande du lieutenant Spalding, (Cie. B, du 8e régiment du Vermont), qui l'accuse d'avoir incendié des navires.

Eugène Duprat, Victor Duprat, Bob Johnson et Ben Leggett ont été arrêtés dans la journée de samedi.

Pain.—Le député du commissaire des rues a dénoncé, hier J. P. Menkenbuck, boulanger de l'encoignure des rues Port et Amour.

L'inculpé vendait du pain qui n'avait pas le poids fixé par l'ordonnance. Cinquante huit des pains ont été apportés à la station.

Farine de maïs.—Nous insérons depuis deux jours une annonce relativement à un moulin de farine de maïs. Beaucoup de personnes s'imaginent que c'est une entreprise ou une spéculation de particuliers, nous croyons devoir dire que ce moulin a été établi par le Conseil qui a voulu protéger les familles pauvres contre ceux qui leur faisaient payer les choses de première nécessité deux fois plus qu'elles ne valent.

Le comité ayant acheté un gros lot de maïs à raison d'une piastre et demie le baril, deux des membres du conseil, chargés de veiller à l'exécution du projet, ont vendu l'article aux familles au prix coûtant, tandis que les autres moulins exigeaient d'elles presque le double. Le moulin principal est à l'encoignure des rues South Market et Fulton (ancien édifice de Cook & Brothers), des succursales ont été établies dans le troisième et dans le quatrième district.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

VIII.

LE PRINCE ROYAL.

Dans l'après-midi de ce jour, Cédric et sa sœur se trouvèrent tous deux dans l'antichambre, prévenant en même temps un domestique d'aller au port leur retenir un bateau de promenade.

—Si tu vas à Colombelle, ma petite sœur, je puis te conduire, dit Cédric, car je passe devant la maison de madame de Forban, et je te remettrai chez elle.

—Mais oui, très-volontiers, répondit Edith, cela me dispensera d'emmener Joseph avec moi, et ma bonne nourrice me reconduira elle-même ce soir.

Les deux jeunes gens, en sortant, passèrent devant le jardin, où le digne M. Pontarlier, la tête bourrelée des folles chimères de ses enfants, qui pensaient à toute autre chose qu'à perpétuer sa famille, se consolait dans l'aspect régulier de son jardin, dont la végétation docile se pliait de moins à ses idées d'ordre; de stabilité et d'accroissement prospère.

Au port, Cédric et sa sœur montèrent dans une jolie barque à voile qui leur avait été amenée, et suivirent le rivage du côté du midi.

Le matelot était à la proue, s'occupant de naviguer entre les anciennes digues ruinées qui forment des espèces de récifs vers ce bord; Edith et son frère, assis en face l'un de l'autre, gardaient le silence.

Le bateau se dirigeait dans le bras de mer d'Angoulins, vers l'île d'Aix. Le rivage un et sablonneux était coupé de tours, de bastions, qui jetaient leurs grandes ombres sur les eaux; la mer unie et immobile, le mouvement grave des barques qui la sillonnaient, en appuyant à peine la rame, les grandes ailes blanches des oiseaux marins qui fendaient sans se mouvoir l'étendue azurée, tout l'aspect de ce bord était en harmonie avec la disposition profondément pensive des deux jeunes voyageurs qui le suivaient.

Ils paraissaient tous deux, indifférents et inoccupés, regarder les légères embarcations qui glissaient auprès d'eux. Mais Cédric ramenait souvent ses yeux sur une feuille de papier à demi déroulée entre ses doigts, et dont les lignes qu'il méditait étaient encadrées de signes symboliques et mystérieux. Edith, assise sur le banc de la nacelle, avait baissé son grand voile de dentelle; à l'abri de ce tissu, elle baissait sur ses genoux un petit dessin au pastel, qu'elle regardait sans cesse à la dérobée.

Les deux jeunes gens, dans cette activité ardente de l'imagination qui fait passer rapidement les heures, comme elle précipite aussi le cours de la vie, naviguaient ainsi sans s'apercevoir de leur silence, dans lequel on pouvait distinguer le léger bruit du sillage.

Il y avait déjà longtemps que le bateau, laissant derrière lui les derniers forts de la Rochelle, suivait les rives de la campagne, lorsque des ruines attestant l'existence passée d'un petit fort, se montrèrent sur le rivage.

Cédric fit arrêter le bateau à cet endroit, et les deux passagers descendirent. On voyait à cent pas des décombres féodaux une habitation demi rustique, demi bourgeoise, précédée d'une longue allée de pommiers. Ce fut à l'entrée de cette avenue que le jeune homme accompagna sa sœur; puis il revint prendre la barque, qui s'éloigna.

Edith, après avoir traversé l'allée de pommiers, frappa à la porte de la maison habitée par madame de Forban.

Celle-ci vint elle-même ouvrir, embrassa Edith avec effusion, et toutes deux allèrent aussitôt s'enfermer dans une petite salle basse, avec l'empressement de personnes qui ont beaucoup de choses à se dire.

Madame de Forban était une femme de cinquante ans, encore fraîche et gracieuse.

Elle appartenait à une très-ancienne famille, mais depuis fort longtemps ruinée. Ses grands parents, après la destruction de leur château de Forban, dont on voyait encore les restes sur la plage, s'étaient retirés humblement dans une maison qui était celle de leur fermier, au temps où ils avaient des terres. Madame de Forban était née dans cette demeure, elle s'y était mariée et l'habitait encore.

Sa vie avait été celle de la plus simple fermière, bien que, mais à un de ses cousins elle eût conservé son nom. Mais n'ayant jamais vu en noblesse qu'en perspective, dans les formes incertaines de deux tourelles grises qui se dessinaient au loin sur l'azur de la mer, elle la traitait à peu près comme un conte de fée, et s'arrangeait très bien de son honnête médiocrité.

Le seul sentiment qu'elle eût conservé de son origine était un royalisme fanatique.

Si elle ne s'était jamais plainte de sa propre ruine, elle avait donné bien des larmes secrètes à celle des Bourbons. Depuis 1815 aussi, elle était leur retour, seule et sans bruit, dans la joie de son cœur.

Ce rapport d'opinion l'avait étroitement liée avec madame Pontarlier.

La mère de celle-ci avait été dame d'honneur à la cour de Marie Antoinette, et la comtesse d'Artois, de galante renommée, l'avait prise aussi, dit-on, pour la dame de ses pensées. Si bien que madame Pontarlier, fille de cette personne si bien en cour, était pour être royaliste de naissance comme d'opinion, et avait pu transmettre ce sentiment à sa fille par droit héréditaire.

Quoi qu'il en fût, lorsque Edith était née, madame de Forban, venant de perdre un enfant de quelques mois, avait voulu donner son lait à la fille de son amie, qu'une trop faible santé empêchait de nourrir, et qui avait succombé quelques mois après.

Veuve depuis longtemps, n'ayant qu'un frère qui habitait Paris, madame de Forban vivait seule à Colombelle.

Ses opinions royalistes, que nulle lueur de raison ni d'intelligence n'était venue éclairer, étaient une de ces superstitions qui passent d'âge en âge, sans que jamais l'examen les arrête en chemin; le fond en importe peu, et l'imagination suive à trouve ce que les brode. Madame de Forban, retirée à la campagne, l'esprit nourri de chimères, était dans une complète ignorance du monde, et son humeur douce et candide son extrême simplicité de caractère, l'empêchaient même de juger sainement par induction des hommes et des choses.

Lorsque Edith et sa nourrice furent réunies sur le canapé de jonc, à l'ombre des volets verts, une certaine émotion les empêcha un moment de parler. Puis madame de Forban, prenant des mains d'Edith, dit seulement:

—Eh bien! mon enfant, c'est aujourd'hui que nous allons tenter cette épreuve.... Tu as apporté le portrait?

—Le voici, dit la jeune fille en découvrant le pastel qu'elle regardait si attentivement en chemin.

—C'est toi qui l'as peint?

—Oui. J'ai copié le portrait authentique que nous possédons avec une scrupuleuse exactitude.

—Nous pourrons aujourd'hui faire la comparaison.... rapprocher cette angélique image de sa traits à lui.... Il nous attend.

—Tu crois, nourrice! dit la jeune fille qui avait conservé la habitude de cette enfantine appellation.

—J'en suis sûre.... Hier et avant hier, vers quatre heures, je suis allée dans le taillis, d'où on découvre la tour du château de Colombelle, et je l'ai aperçu à sa fenêtre, regardant du côté d'où il pense à vous venir souvent.

—Pauvre prisonnier!

—Malheureux exemple des vicissitudes humaines!

—Et tu crois qu'il pourrait à nous?

—Est-il possible d'en douter? Oui, Edith, il t'a remarquée, l'amour a pris naissance en lui.... comme dans tous les grands cœurs.... à la première vue.... Il est d'un sang où cette passion s'allume vite....

—Mais est-il en effet de ce sang-royal?.... Ah! ma bonne amie, nous pouvons si facilement nous faire illusion l'une et l'autre!

—Edith!....

—Près de toi je suis pleine de confiance, ta conviction me gagne.... Mais quand je suis seule, il y a des moments où tout semble s'éteindre.... Il me semble qu'un mot de vérité est venu tout à coup détruire nos chimères.... Et j'appréhende de nous déçues toutes deux!

—Douter, quand c'est plus simple, plus facile, et quand il y a un certain danger à croire, doctor est une faiblesse coupable dont il faut se défendre.

—Oh! dans ces moments là, mon sang se glace, ma poitrine s'oppresse, et je me sens mourir.... C'est bien étrange.... car enfin quel intérêt si grand y a-t-il pour nous tout ceci!

—Y penses tu?

—Sans doute.... que ce soit lui ou non, qu'importe?

—Qu'importe! s'écria la fervente royaliste, qu'importe, après trente deux ans d'orages révolutionnaires, de retrouver Fils de Dieu, qui peut rendre le repos à la gloire à la France!

—Mais, en admettant tous ses droits, il est bien loin encore de les faire triompher. Comment, du fond de sa captivité, remontera-t-il sur le trône de ses pères?

—Par la main de Dieu, mon enfant!

En disant cela, madame de Forban se leva, servit à Edith une tasse de lait et des fruits de son jardin, et tandis que la jeune fille prenait ce léger collation, elle mit un chapeau de paille et s'enveloppa d'un mantelet noir pour être prête à sortir.

Edith, pressée de partir, et voulant aider la bonne dame dans ces derniers soins, la suivit dans la pièce voisine, ouvrit une armoire dans laquelle madame de Forban plaçait habituellement son ombrelle.... Mais là, elle recula subitement en jetant un cri sourd. Au lieu du parasol qu'elle cherchait, elle venait de mettre la main sur un sabre, et voyait deux pistolets et un habit d'homme sur la tablette.

Sachant que sa nourrice habitait seule depuis plus de vingt ans, elle ne comprenait rien à la présence de ces objets, qui devaient lui être parfaitement étrangers.

Madame de Forban la rassura en lui disant que ce mystère ne contenait rien d'effrayant, et encore moins de coupable, ajouta-t-elle en souriant. Mais du reste elle refusa absolument de lui donner aucune autre explication, et l'intérêt puissant qui les entraînait au dehors leur fit bientôt oublier à toutes deux cet incident.

Cet intérêt était l'amour sous des formes différentes: l'amour qu'une femme, dans son âme toujours jeune, portait à une dynastie entière de princes, dont la bannière blanche, l'armure éclatante, les hauts faits chevaleresques ne détachaient sans cesse du passé pour venir se peindre dans ses rêves; l'amour d'une jeune fille pour un homme jeune, beau, assurément malheureux, entouré, à force d'imagination, du prestige de la royauté; et d'autant plus séduisant qu'elle ne connaissait rien de lui que la vague apparition dans l'ogive d'une tour.

Souvent, depuis le jour où cette découverte s'était faite pour elles, madame de Forban et Edith s'étaient entretenues du personnage mystérieux, sous le berceau de chèvrefeuille qui ombrageait le jardin de la bonne dame, et ces conversations, ignorantes de la moindre donnée sociale et politique, mais animées de l'esprit de parti et très riches en poésie, avaient porté au dernier degré l'exaltation de ces deux têtes romanesques, en versant sur la plus jeune et la plus faible des dangers au delà de toute prévision naturelle.

(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS SAMEDI.

Navire James Hovey, ——, Boston.
Brick Yankee Blade, ——, Boston.
Steamer Brewer, Probst, Bayou des Glaises.

ARRIVÉS SAMEDI.

Barque White Sea, Evans, Portland, (Me) via l'île aux Vaisseaux.
Barque Sea Bride, White, Boston, via l'île aux Vaisseaux.

TOWBOATS.

Landis, Smith, des Passes.

ARRIVÉS HIER.

Empire Parish, Baybt, Bayou Sara.

Le Landis, des Passes a touché et mis en mer le 28 Bal, le navire E W Farley.—Goélette Pathway—a remorqué les barques White Sea et Sea Bride.

Montant le fleuve.

Navire Havelock, Snyder, Boston.
Navire Nightingale, ——, Key West.
Barque française Mandez, Haïti, Bordeaux.

EXPORTATIONS.

Boston—Par le navire James Hovey—814 boucauts sucre.

Par le brique Yankee Blade,—200 boucauts de sucre.

IMPORTATIONS.

Portland—Par la barque White Sea—950 balles de foin pour le gouvernement.

Boston—Par la barque Sea Bride—M marchandises pour le gouvernement des E U

REÇU PAR LA RIVIÈRE.

Bayou Sara—Par le steamer Empire Parish—180 boucauts sucre—[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 juin 1862.

Il n'est pas arrivé des bœufs depuis [illegible] la vente [illegible] du Texas. [illegible]

PRIX

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net......12 [illegible]
[illegible]
Porcs, 1re qualité par 100 livres, grosse......[illegible]
[illegible]

Cuivre à vendre.

[illegible]

Mouvement! Mouvement!

DEUX-CENT-CINQUANTE [illegible]

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Dessommes Frères,

ENCOIGNURE CANAL ET CHARTRES,

Offrent leur assortiment de

MARCHANDISES SÈCHES

A très bas prix,

POUR DU

COMPTANT.

2 juin—6t

J. LEVOIS & Co.

Liquidation définitive.

200 robes organdy riches à $1 et $1 50 la pièce;
100 d. mousseline Tarare à $3 do;
2000 yardes organdy imprimé à 50 cents la yarde;
1500 do grenadine de Lyon à 50 do;
Barège et Grenadine grande à 50 cents la yarde;
Châles brodés et gaze à $5 la pièce;
Châles grenadines à $7 do;
200 mantelets taffetas noir à $7, 8 et 10 la pièce;
Pointes en tulle noir à $4 et 5 la pièce;
Cols et collerettes brodés à $1 et $;
Châles et Pointes mousseline à $5.

—AUSSI—

Un joli choix de cols brodés;
Un lot de bandes mousseline et jaconat;
de nouvelles chemises brodées pour dames.

Le tout à très bas prix

POUR DU COMPTANT.

J. LEVOIS & Cie,
Encoignure Canal et Bourbon.

2 juin—6t

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société GIQUEL & JAMISON, qui a existé dans cette ville depuis 1854, a été dissoute le 1er mai. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation. Les livres et les comptes sont au bureau de M. E. Giquel, qui a acheté le stock et continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

N. B.—Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de venir s'acquitter immédiatement.

GIQUEL & JAMISON,
Rue du Canal, No 126, en liquidation.

Nlle Orléans, 2 juin 1862.

E. GIQUEL,

Successeur de Giquel & Jamison,

RUE DU CANAL, No 126,

Ayant acheté tout le stock de

MARCHANDISES SÈCHES

de l'ancienne maison Giquel & Jamison, l'offre à des PRIX TRÈS-RÉDUITS, à partir de LUNDI 2 juin.

E. GIQUEL,
2 juin—1m Rue du Canal, No 126

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1862.

A dater de ce jour, j'associe mon fils à ma maison de commerce, et notre raison sociale devient C. RAVELET & FILS.

C. RAVELET.
ARTHUR RAVELET.
81 rue de Chartres.

Mr. Ernest Fournier ne fait plus partie de la maison. La procuration dont il était chargé, ainsi que J. Gabauche, est révoquée à partir de ce jour, et est conférée à MM. A. Benoist et Charles Fournier.

2 juin—3t

LOUISIANA ACADEMY.

Les cours de cette institution, dirigée par M. A. Fannius, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.

Les cours de grec et de latin, ouverts aux élèves sont rétablis [illegible] comme toujours sous la [illegible] direction de M. O. Orisane.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 73, entre Royale et Bourbon.

5 juin—16t

GARDE FRANÇAISE.

4ème compagnie.

Les membres de cette compagnie se réuniront ce soir à 7 heures précises, pour affaires de la plus grande importance.

Il est urgent que tous les membres y assistent.

Par ordre du capitaine.

A. GALLOIS,
Sergent Major.

2 juin—1t

Volontaires Français.

Premier Régiment—7e compagnie.

Les membres de la 7me compagnie du premier régiment des Volontaires Français sont invités à se réunir au bureau de [illegible] à huit heures précises. Les absents [illegible]

Par ordre du capitaine.

H. LAMBOU.

2 juin—1t

BRIGADE EUROPÉENNE.

Sixième Régiment.

Vétérans Français.

Conformément à la résolution passée à la dernière assemblée, les membres de la compagnie des vétérans français sont requis de se réunir à la caserne, CE SOIR, à 6 heures et demie.

Par ordre du capitaine.

F. PICARD,
Sergent major.

2 juin—1t

Graisse! Graisse! Graisse!

30 TIERÇONS graisse de l'Ouest de première qualité, en magasin et à vendre par

F. POUJOL,
Rue Toulouse, No 11

2 juin—3t

Maïs! Maïs! Maïs!

MILLE barils de maïs en chaland, au Stock Landing, à vendre par C. McPHELIN. S'adresser à la Bourse, No 10, entre les rues Canal et Douane.

2 juin—1t

FOIN.

QUELQUES tonneaux d'excellent FOIN à vendre sur l'habitation CAP EMER, à huit milles au dessous d'Alger.

2 juin—3

Sel à vendre à bas prix.

CENT vingt cinq sacs de sel de belle qualité, convenable aux bouchers pour saler les cuirs et la viande, en sacs de deux boisseaux. S'adresser à

PAUL SALLA,

Au café de la Maison Rouge, 2me district, ou à Célestin Bernard, encoignure Levée et Tchoupitoulas, à Lafayette, 4me District.

2 juin—3

AVIS.

Mme Amélie BUISSON, femme de M. Charles Lamont, [illegible] Charles Longuemare [illegible] Charles Longuemare jr & Co. [illegible]

2 juin—6 11

Demande de maison garnie.

ON demande de suite une maison complètement garnie et située dans le Deuxième District, près d'une des lignes de chars. [illegible] S'adresser, par lettre, à W. J. D., au bureau de l'Abeille.

COGNAC

COGNAC—100 futailles en demi-pipes, quarts et huitièmes, des marques de Otard, Dupuy & Co; Pinet & Co; Larronde frères, et Gautier frères, en magasin et à vendre par

S. D. GRATIAA & CO.,
50 rue Douane.

VIN ROUGE en caisses—2 caisses vin rouge Haut Brion, Lafitte, Latour, St-Emilion et Margaux, en magasin, en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par

S. D. GRATIAA & CO.,
50 rue Douane.

VIN CATAWBA—15 caisses vin de Catawba, de qualité supérieure, à vendre par

S. D. GRATIAA & CO.,
50 rue Douane.

CHAMPAGNE CHAS. FARRE—50 caisses sillery en bouteilles, à vendre par

S. D. GRATIAA & CO.,
50 rue Douane.

PETITS POIS—10 caisses de 1/2 demi-boîtes petits pois à vendre par S. D. GRATIAA & CO.,
50 rue Douane.

SUCRE—30 boucauts sucre blanc et jaune, à vendre par S. D. GRATIAA & CO.,
50 rue Douane.

Magasin de marchandises sèches à bon marché!

Pour du comptant seulement!!

UN grand et complet assortiment de marchandises sèches, telles que mousselines en batiste, draps, [illegible] soieries, toiles et [illegible] 61, coton blanc et [illegible] et une grande quantité de marchandises dont l'énumération serait trop longue. A vendre pour du comptant, à très bas prix, au magasin de

THEODORE DANZIGER,

A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe.

Courrier des États-Unis ET CRONICA.

HEBERT & ESCOUSSE, agents.

MM. les abonnés au Courrier des États Unis ou à la Cronica sont informés que ces deux journaux sont de nouveau prêts à leur être délivrés chez les soussignés.

HEBERT & ESCOUSSE,
121, rue de Chartres.

30 mai—3t

JUS DE FRUITS.

CENT CINQUANTE bouteilles jus de citrons, frais, [illegible]
50 bouteilles jus d'oranges,
100 do jus de framboises,
100 do jus de fraises,
100 do jus de groseilles,
50 do jus de mûres.
A vendre par ERNEST TURPIN, confiseur,
No 96, rue de la Vieille Levée.

30 mai—3

Cigares, tabac de la Floride, sucre

CINQUANTE MILLE CIGARES assortis,
4 caisses de tabac en feuille de la Floride,
50 barils de sucre concassé, en grain et en poudre.
A vendre par A. COSTA,
rue de la Douane, No 16

31 mai—5

Farine de maïs.

UN moulin à farine de maïs vient d'être établi, pour l'avantage des pauvres, dans le bâtiment anciennement occupé par Cook & Brother, à l'encoignure des rues Market et Levée. La farine de maïs y est vendue à [illegible]

JAS BEGGS,
JAS DAVIS, Comité.

31 mai

Succursale du moulin à farine de maïs—dans district,

IL a été établi, pour les habitants du Quatrième District, une succursale du moulin dans la rue [illegible] No 14, près la rue Tchoupitoulas, [illegible]

JAS BEGGS,
JAS DAVIS, Comité.

Succursale du moulin à farine de maïs—Troisième District.

[illegible]

31 mai

LIQUIDATION DÉFINITIVE DE Tout le stock de Marchandises

A TRÈS BAS PRIX,

A PARTIR DE LUNDI 2 JUIN.

J. LEVOIS & Co.,
Encoignure Canal et Bourbon.

30 mai—6t

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION, Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862.

Primes sur les risques d'incendie........	$129,855 50
Primes " " des rivières........	26,897 27
Primes " " des mers........	2,373 27
Total........	$160,746 45
Primes non-gagnées........	5,755 54
Total des primes........	[illegible]
Primes non-gagnées le 30 avril 1861........	$100,000 00
Total net des primes........	$[illegible] 79
Pertes payées dans l'année:	
Pertes sur les incendies........	$45,[illegible] 75
" sur les rivières........	15,[illegible]
" sur les mers........	16,[illegible] 57
Total des pertes........	$ 61,[illegible]
Réassurances........	[illegible]
Gains pour cent remboursés........	[illegible]
Dépenses et intérêt sur corrig., escompte en moins et compte d'intérêt........	[illegible] 161,181 26
Bénéfice brut........	[illegible]
Réserve pour risques non expirés........	30,000 00
Bénéfice net........	$ 70,000 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour primes........	$105,151 36
Prêts garantis par hypothèque........	[illegible]
Prêts garantis par actions de banque........	[illegible]
Effets pour primes, à courte échéance........	34,974 01
Primes en voie de perception........	50,143 12
Dûs par d'autres compagnies........	15,800 00
Actions et bons........	21,000 00
En caisse........	186,814 65
Total de l'actif........	$587,294 17

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans. 14 mai 1862. Par devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et W. G. Crawford, secrétaire pro tem, de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Assermenté et signé par devant moi, ce 14 mai 1862.

ARTHUR SAUCIER,
Troisième juge de paix.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que, du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862, il serait déclaré pour les assurés un dividende de vingt-cinq pour cent, qu'il serait émis des certificats pour la dit dividende, à partir du deuxième lundi (11e jour) d'août prochain, qu'il serait déclaré un dividende de [illegible] pour cent pour le payé, conformément à la [illegible] section de la charte de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

A. CHIAPELLA, président
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Les certificats de profit pour l'année 1858 étant par la Compagnie, étant dus et payables en plein, ainsi que l'intérêt sur les certificats de profit depuis jusqu'au 30 avril dernier, les porteurs sont invités de venir se pourvoir le montant et donner leurs reçus au bureau de la Compagnie.

—Directeurs—

John Adams, maison Adams & Co;
J. H. Kimer, maison Kimer & Co;
F. E. Peters, maison Peters & Adams;
J. Guidery, maison O. Tahourin, Dessommes & Co;
M. J. Zunts, maison Kherer & Zunts;
Ed. Newman;
Victor Maignan;
A. Chiapella;
L. F. Generes, maison Abat, Generes & Co;
John Dubonde, maison Martin Cobb & Co;
E. W. Ogden, maison Conrad & Ogden;
Paul Lobit, maison Lobit, Charpentier & Co;
Fred Dentre, maison S. Duprive & Co;
Carl Kohn,
Joseph Deynoodt.

15 mai

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLÉANS

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant de primes non expirées le 31 mai 1860		$264,000
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1861:		
Sur les risques d'incendie	$329,[illegible] 30	
Sur les risques des rivières	154,829 19	
Sur les risques des mers	162,[illegible] 34	677,721 [illegible]
Total des primes		$1,[illegible]
Montant des primes non expirées le 31 mai 1861	265,000 00	
Primes non gagnées	14,[illegible]	279,[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1861		$[illegible]
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques des mers	65,419 70	
Sur les risques des rivières	45,[illegible]	
Remboursé, 10 pour cent	$[illegible] 75	
Réassurances, taxes, frais	19,[illegible] 76	
Profits et pertes, intérêt en moins	[illegible]	
	$[illegible]	655,[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
Montant net des primes		$124,772 [illegible]
En moins: Montant des primes sur les quelles il a été remboursé 10 pour cent		[illegible]
Montant participant au profit		747,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	[illegible]
Effets	65,[illegible]
Placé en billets garantis par hypothèque	171,172 [illegible]
Actions de Banque et bons à hypothèque	355,184 [illegible]
Bons des États Confédérés	242,[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception	[illegible]
Total	$1,[illegible]
Passif:	
Primes non expirées	$265,[illegible] 00
Intérêt à payer sur scrips	36,[illegible]
Scrips et intérêt dûs et non réclamés	[illegible]
	29,[illegible]
Actif actuel	$700,[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 7 juin 1861, par devant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés, John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LESASSIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 7 juin 1861.

ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 20 pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, et de payer six pour cent d'intérêt sur tous les scrips dans par la Compagnie. Les certificats de scrip seront émis à 1er août prochain.

—DIRECTEURS—

Geo. Connelly, G. Mitzenberger,
John Pemberton, J. N Norris,
P. Maspero, J. O. Nelson,
P. Poutz, C. H. Slocomb,
C. Harold, E. P. Voorhies,
S. O. Vignaud.

Bureau du Commissaire du Premier District de dessèchement,

Hôtel de Ville, No 30, Nelle Orléans, 12 mai 1862

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de dessèchement qui est borné par le fleuve Mississipi en face, la rue Julia et le nouveau Bassin au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre—dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessement pour le coût du dessèchement susdit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront objets aux procédures légales.

N. E BAILY, Président.

20 mai—2m

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

3 mai 1862.

AVIS est donné aux détenteurs de certificats de profit pour l'année 1858, émis par la Compagnie d'Assurance de l'Union, et dus aujourd'hui, que le dit certificats seront payés sur présentation et livraison desdits certificats à partir de ce jour.

L'intérêt sur tous les certificats de profits émis par la dite Compagnie jusqu'au 30 avril dernier sera également payé, à partir d'aujourd'hui, aux détenteurs desdits certificats, au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Canal et St Charles.

A. CHIAPELLA, Président

A LOUER—La maison à trois étages, No 85, rue de l'Esplanade. L'ameublement, qui est entièrement neuf, est aussi à vendre. Le personne qui aurait besoin d'une maison, toute montée, pourrait l'avoir à des conditions très avantageuses. S'adresser sur les lieux, de 10 heures à 2 heures, ou au No 138 rue de la Commune.

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans;
50 barriques vins de Bordeaux pour familles;
20 futailles cognac;
15 do Madère;
300 caisses vins rouge et blanc.
Rue St-Louis, No 85, entre Royale et Bourbon.
21 avril—1m J. BRUGIÈRE.

VACCIN.

MME MAURY prévient sa clientèle et le public qu'une quantité de vaccin frais chez elle, le LUNDI et le SAMEDI, à onze heures du matin.—Rue Bourbon, No 214, entre Dumaine et St-Philippe.

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en mains un quantité à la convenance des acheteurs.

LAUVE & LEBRETON,
No [illegible] rue Toulouse

AVIS.

[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Chapeaux de Campêche.

PAR G LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI, 2 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, rue de Chartres No 56:
20 douzaines chapeaux de Campêche,
20 do do cirés.
Conditions—Comptant.

Sucres! Sucres!

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

LUNDI, le 2 juin 1862, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, entre les rues Bienville et Conti:
27 boucauts de sucre blanc raffiné,
25 do do jaune clarifié.
Conditions—Comptant.

31 mai—

Café et cow peas!

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

LUNDI, le 2 juin 1862, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, encoignure des rues Douane et Bourbon:
30 sacs de café.
200 do de cow peas.
Conditions—Comptant.

31 mai—

VENTE PAR CATALOGUE, De vins, eaux-de-vie, genièvre, liqueurs, porter, ale et tabac.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, le 5 juin 1862, à 10 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, au magasin de MM Karstendick & Cie, encoignure Carter et Nouvelle Levée, par ordre de [illegible] comprenant un assortiment général de vins, genièvre, liqueurs, porter, ale, vin rouge, vin blanc, vins à [illegible] champagne, [illegible] avec les détails de la vente, seront prêts au jour avant la vente.

2 juin—

Sucre de la Louisiane et Rhum.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

LUNDI, 2 juin 1862, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encan, sur la Levée, entre Bienville et Douane:
50 boucauts sucre blanc clarifié,
5[illegible] do blanc R
[illegible] do do A
[illegible] do marronnés
200 barils rhum de la Louisiane.
Conditions—comptant.

2 juin

Eaux de Cologne, Parfumerie, Drogues, Éponges, &c.

PAR ALLÈNE TOURNÉ.

MERCREDI, 4 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 14, rue Conti au premier,
Eau de Cologne Farina parfumerie, Bray, eponges, ? [illegible] savons, drogues, beaux [illegible] digitale, bicarbonate de soude, [illegible]
Conditions—comptant.

2 juin—2

Clous, gros clous et gros clous en fer barre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI 4 juin 1862, à 10 heures [illegible] sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, à l'entrepôt Ster, à l'encoignure des rues Nitre [illegible] et Commerce
Les barillets de clous, gros clous et gros clous en fer barre, assortis, en baril et en timbres.
Conditions—comptant.

2 juin

PAR J. B. CRIZAT, encanteur.

Bureau No. Passage de la Bourse

IL sera vendu, SAMEDI, 7 juin 1862, à midi, à la Bourse des [illegible] Royale, entre Bienville et Conti, savoir:
[illegible] lots de terre situés [illegible] faubourg [illegible] près de la jonction du Canal [illegible] Gentilly [illegible] No 2. [illegible] Birgatier [illegible] février 1857 et [illegible]
[illegible]
CONDITIONS—Un tiers comptant payable en espèces [illegible]
Actes de vente par devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—1t

Excellente occasion pour un placement. Magasin en briques, à six étages, dans la rue Front Levée.

PAR GARDNER SMITH & Co,

GARDNER SMITH, encanteur. Bureau, rue de la Commune, No 21

SAMEDI, 7 juin 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs—

LE MAGASIN EN BRIQUES, A TROIS ÉTAGES, situé en grand, rue Front-Levée, No 22, entre les rues Hôpital et Quartier. Le terrain a 36 pieds de face à la rue Front, sur [illegible] pieds de profondeur. Ensemble, 100 [illegible] actions de la Banque des Citoyens.

Conditions—L'acquéreur devra payer le paiement d'un stock sur [illegible] pour actions de la Banque des Citoyens [illegible] $6,000 payable en [illegible] 1862. Pour le reste, comptant. Chartie de la cité Banque. Pour le reste, comptant.
Actes de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juin

Grand fonds de fournitures de navires à l'encan, dans la rue Front Levée, No 22, près l'Hôtel de la Monnaie.

PAR GARDNER SMITH & CO.

Encanteurs, Bureau, rue de la Commune, No 21

IL sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI, 11 du courant, à 10 heures du matin, dans la rue Front Levée, No 22—

Tout le contenu du magasin, comprenant un grand assortiment général de fournitures de navires.

2 juin

Succession de Jacques Casimir Jules Vigne.

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 20. Passage de la Bourse.

IL sera vendu MERCREDI, 4 juin 1862, à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue d'Amour, entre les rues Elysian et St Antoine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 avril 1862, les objets mobiliers suivants appartenant à la susdite succession, savoir:

UN LOT DE MEUBLE MEUBLANT, un lot de linge de corps, deux montres en or, une montre en argent, un lot d'argenterie, un fusil à deux coups, un revolver, une boîte d'instruments de chirurgie, un lot d'instruments de dentiste, un lot de médicaments, une boîte [illegible] un lot de médicaments homéopathiques, un lot de squelettes d'enfants, un buggy et [illegible]

Aussi—Une quantité de livres de médecine et autres.

Conditions—Comptant.

19 mai—2 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Shérif.

SAMEDI le 7 de juin 1862 à 11 heures A. M., rue Jefferson No. 29, 2me District, le Shérif d'Orléans procédera à la vente à l'encan d'une quantité de vins, liqueurs, vins, caisses et bouteilles vides, &c.

Aussi quatre machines à carder le coton.

Conditions—comptant.

31 mai—1 juin 7 JNO P. WALDEN, shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage—La dame C. V. Juste, tutrice &c, vs D. C. Labatt.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12 777—"Action en partage"—En vertu d'un decret rendu le 1er d'avril 1862 et signé le 7 d'avril 1862 et à moi adressé par l'Honorable De [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] je procèderai le SAMEDI 14 de juin [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs [illegible] Royale, entre celles du Canal et de la Douane, [illegible] Deuxième District de cette ville, pour un partage, à l'adjudication de—

UN TERRAIN vague, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans et désigné par le No Un dans l'Îlet borné par les rues Jackson, (aujourd'hui Gasquet), Dorgenois, du Canal et Broad, conformément au plan dressé par Jean C. [illegible] voyer, le 10 d'octobre 1848 et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle des rues Jackson et Dorgenois, et mesure vingt-sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

CONDITIONS—Un tiers du prix payable comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, garantie par hypothèque spéciale, portant intérêt au taux de six pour cent l'an à dater du jour jusqu'à échéance, et de huit pour cent après échéance.

JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 mai—16, 29, 30, juin 7, 14

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,8[illegible]

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger, J. B. Gribble,
E. Roderman, P. O. Nobles,
G. M. Wright, A. Reichard,
L. Millaudon, G. Sabatier,
O. Lauve, S. M. Darby,
J. M. Bonnabel, J. Puyas.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

25 nov—6m, 3pe

École pratique, rue Dumaine, 137.

INTERNAT ET EXTERNAT.

Pensionnaires........de $20 à $25 par mois.
Externes........de $3 à $8 par mois.

Classes du jour, de 9 à 3 et de 4 1/2 à 6 h. soir.

Des cours d'anglais, de français, de mathématiques et de comptabilité sont ouverts le soir pour les personnes employées dans la journée.

NOTRE méthode d'enseignement déjà exposée dans les journaux répond au besoin de rapidité qui est, surtout, une condition essentielle de réussite. Tout en facilitant l'étude et tout en lui donnant une meilleure direction, elle ne réalise pas moins une économie de deux années sur le temps généralement consacré aux classes primaires.

Du reste, le nombre toujours croissant de nos élèves, malgré les circonstances défavorables au milieu desquelles nous avons commencé, nous prouve que nous avons rencontré juste en inaugurant ce mode d'enseignement. Aussi la faveur du public nous encourage-t-elle à faire de nouveaux efforts pour nous en rendre de plus en plus digne. Nous avons agrandi notre local, augmenté notre personnel, ajouté toutes les améliorations des meilleures institutions de ce genre.

Les prix sont mis à la portée du plus grand nombre.

31 mai—3 CHARLES CARON, Directeur.